



## **LA LUTTE CONTRE LA CRIMINALITÉ FINANCIÈRE – Le rôle du secteur financier canadien**

Discours-programme de Nicolas W. R. Burbidge  
Bureau du surintendant des institutions financières Canada

à l'occasion de la

Conférence intitulée Money Laundering in Canada 2007:  
Adding Knowledge and Building Skills

L'hôtel Fairmont Empress et le centre de conférences Victoria  
Victoria (Colombie-Britannique)

Le lundi 22 octobre 2007

### **L'ÉNONCÉ FAIT FOI**

Pour de plus amples renseignements, s'adresser à :

Jason LaMontagne  
Communications et affaires publiques  
[jason.lamontagne@osfi-bsif.gc.ca](mailto:jason.lamontagne@osfi-bsif.gc.ca)  
[www.osfi-bsif.gc.ca](http://www.osfi-bsif.gc.ca)



Discours-programme de Nicolas W. R. Burbidge  
Bureau du surintendant des institutions financières Canada (BSIF)  
devant le conférence nationale sur l'assurance au Canada

Victoria (Colombie-Britannique)  
Le lundi 22 octobre 2007

---

## **LA LUTTE CONTRE LA CRIMINALITÉ FINANCIÈRE – Le rôle du secteur financier canadien**

### **Introduction**

Bonjour Mesdames et Messieurs.

Je tiens d'abord à remercier ABC Solutions de m'avoir invité à prendre la parole à l'occasion de cette conférence qui est devenue, j'ai cru comprendre, l'une des principales conférences sur la lutte contre le recyclage des produits de la criminalité [RPC] au Canada. Comme vous le savez probablement, aucun rôle n'est prévu pour le BSIF [Bureau du surintendant des institutions financières] dans la législation régissant le recyclage des produits de la criminalité. Voilà pourquoi il est particulièrement flatteur d'être invité à prononcer le discours-programme de cette conférence. On serait bien en droit de se demander pourquoi le BSIF participe si aucun rôle n'est prévu pour lui dans la loi? Je traiterai de cette question dans quelques minutes.

Pour ce qui est des efforts de lutte contre le RPC et le financement des activités terroristes [FAT] déployés ces dernières années, tant au pays qu'à l'étranger, je souhaite parler spécifiquement de la raison pour laquelle la lutte contre le RPC et le FAT est si importante; du rôle déterminant que joue le secteur financier à ce chapitre; de l'efficacité de nos mesures de prévention; et enfin, mais tout aussi essentiel, de l'importance qu'accorde le BSIF à l'approche axée sur les risques en ce qui concerne la mise en œuvre de ces mesures.

### **Vue d'ensemble : le crime est rentable**

À bien y penser, tous les crimes ou presque ont une certaine forme d'avantage financier pour la personne qui en est l'auteur. Bien sûr, certains crimes passionnels, perpétrés dans le feu de l'action, peuvent faire exception à cette règle, mais d'après les spécialistes, la plupart des actes criminels sont motivés par l'appât du gain.

Dans son rapport annuel de 2007, le Service canadien de renseignements criminels indique qu'il a recensé environ 950 groupes de crime organisé au Canada comparativement à plus ou moins 800 en 2006. Même si vous tenez compte du fait que les rapports ont été améliorés, cette hausse demeure tout de même très importante. Le rapport met en lumière l'effet néfaste du crime organisé sur la société, notamment l'utilisation d'armes à feu, la fabrication et la commercialisation de substances illégales, le trafic d'êtres humains et de produits de contrefaçon, la contrebande et la criminalité financière.

Les auteurs du rapport estiment que le recyclage des produits de la criminalité au Canada totalise entre 22 et 55 milliards de dollars par année. Il est très difficile en réalité de savoir avec précision la somme qui est recyclée ici ou ailleurs. Il semble toutefois que nous nous entendons tous pour dire que les volumes de fonds illicites sont très importants.

### **Rôle du secteur financier**

Bien entendu, la lutte contre le RPC met en scène plusieurs acteurs, organismes chargés de l'application de la loi, procureurs, décideurs et représentants élus. Le rôle que nous jouons au sein du secteur financier est aussi capital, que ce soit à titre d'organisme de réglementation ou d'institution financière. Or, plongés comme nous le sommes souvent dans le dédale administratif des mesures liées à la conformité et à la gestion des risques, il est parfois facile d'oublier la raison pour laquelle ce que nous faisons est si important.

À un haut niveau, le rôle du secteur financier comporte essentiellement deux volets.

Premièrement, le secteur financier doit être en mesure de détecter les activités ou les opérations qui semblent douteuses et d'en faire rapport aux autorités pertinentes.

Il se peut que vous ne sachiez pas avec certitude que les fonds dont vous avez la garde sont des produits de la criminalité, mais vous pouvez augmenter les chances de repérer une activité douteuse en saisissant bien qui sont vos clients, les types d'opérations auxquelles ils participent habituellement et l'endroit où ces opérations sont normalement traitées. Je parle évidemment de disposer d'un solide profil des clients. Sans cette connaissance de base, les énormes sommes que le secteur financier affecte chaque année aux opérations de surveillance seraient en grande partie inefficaces. Comment pouvoir déterminer qu'une opération est douteuse si on ne sait pas à quoi ressemble une opération normale?

Deuxièmement, le secteur financier doit faire en sorte que de bons dossiers sur les clients soient tenus à jour. Manifestement, de bons renseignements sont indispensables à des rapports utiles.

Si une institution financière détecte une activité qu'il convient de déclarer au CANAFE [Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada], il est impératif qu'elle soit en mesure de fournir des renseignements exacts et à jour sur la personne ou les personnes ayant effectué l'opération, et sur ce qui a éveillé des soupçons. En outre, si les organismes chargés de l'application de la loi doivent voir la documentation, des données exactes et complètes aideront les autorités à préparer de solides arguments en vue d'une éventuelle poursuite judiciaire.

### **Coût et efficacité**

Impossible de nier le fait que le secteur financier partout dans le monde consacre beaucoup d'efforts à la lutte contre la criminalité financière. Dans un récent sondage international de KPMG auprès des banques à l'échelle internationale, les participants ont signalé que leurs coûts moyens liés à la lutte contre le RPC avaient progressé de 58 p. 100 par rapport aux trois années précédentes et qu'ils augmenteraient en moyenne de 34 p. 100 au cours des trois prochaines années.

Même si la plupart des participants appuyaient les efforts de réglementation visant la lutte contre le RPC, ils ont indiqué qu'une meilleure rétroaction de la part des autorités leur permettrait de cibler plus efficacement leurs efforts. Certes, on a parfois fait cette remarque au BSIF. Les institutions financières aimeraient savoir si tous les efforts déployés par le secteur financier ont des retombées positives. Est-ce que nous parvenons à mettre la main au collet des malfaiteurs? Cette question mérite une réponse.

Bien entendu, le BSIF ne se trouve pas aux premières loges des enquêtes et des poursuites au chapitre du RPC. Les enquêtes sur le RPC sont complexes et laborieuses; obtenir une condamnation peut prendre des mois ou même des années. Entre-temps, cependant, les renseignements fournis par le CANAFE se révèlent de plus en plus utiles pour aider les organismes chargés de l'application de la loi à démanteler les réseaux criminels. Récemment invité à la conférence annuelle de l'Association canadienne pour l'étude de la sécurité et du renseignement, le directeur du CANAFE a mentionné que le Centre divulgue chaque année entre 150 et 200 cas. L'importance, la portée et la complexité de ces cas ont par ailleurs augmenté. Par exemple, la valeur totale des opérations mises à jour par le CANAFE a doublé au cours de chacune des trois dernières années. La valeur d'un cas moyen est passée de 3 millions de dollars en 2003 à 30 millions de dollars en 2005-2006. Ce montant devrait encore progresser en 2006-2007.

## **Rôle du BSIF**

De nombreux pays, notamment ceux qui sont membres du Groupe d'action financière et certains membres de ses affiliés régionaux, ont adopté une démarche concertée à l'égard des menaces posées par l'abus criminel du système financier. Ici, au Canada, le projet de loi C-25 – qui modifie la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes* – a permis d'intégrer au droit canadien plusieurs mécanismes clés de contrôle liés à la lutte contre le RPC, qui ont été ajoutés aux normes du Groupe d'action financière en 2003. La plupart des changements entreront en vigueur en juin 2008. De plus, le ministère des Finances a mis sur pied un comité consultatif conjoint des secteurs public et privé sur la lutte contre le RPC et le FAT pour discuter de questions d'intérêt mutuel touchant ces dossiers.

Pour quelle raison le BSIF est-il impliqué?

Le BSIF estime que le RPC et le FAT menacent sérieusement le système financier canadien. L'expérience mondiale a démontré que des mécanismes de contrôle visant la lutte contre le RPC qui laissent à désirer peuvent éventuellement mener des entreprises à la faillite et toucher sérieusement la réputation des banques, des secteurs financiers et même de pays complets.

Nous reconnaissons depuis longtemps que le BSIF est bien placé pour aider à déterminer si les mesures de lutte contre le RPC et le FAT sont adéquates. Nous comprenons et connaissons bien nos institutions financières. Nous savons reconnaître de bons mécanismes de contrôle des risques quand nous en voyons. La lutte contre le RPC et le FAT passe tout autant par des mécanismes de contrôle efficaces que par le respect des exigences prévues par la loi. Il y a plus de trois ans, nous avons été les premiers à conclure avec le CANAFE un protocole d'entente sur l'échange d'information. Nous avons formulé des centaines de recommandations à l'intention du secteur assujéti à la réglementation fédérale. Ces recommandations portaient surtout sur la qualité des mécanismes de contrôle des risques, mais certaines exigeaient également le respect des dispositions législatives, au besoin. Enfin, le BSIF fait partie de la délégation canadienne auprès du Groupe d'action financière où nous échangeons périodiquement notre expérience et notre savoir-faire avec les autres organismes de réglementation et décideurs.

## **Approche axée sur les risques**

Au Canada, les institutions financières sont tenues d'appliquer une approche axée sur les risques à l'égard de certains des mécanismes de contrôle liés à la lutte contre le RPC. C'est un aspect très important du régime visant cette lutte, tant sur le plan législatif que réglementaire. L'application de l'approche axée sur

les risques exige des institutions financières qu'elles exercent un sens des affaires raisonnable en ce qui touche la mise en œuvre de certaines exigences en matière de lutte contre le RPC. Cette approche leur permet aussi d'affecter des niveaux de ressource plus élevés aux risques plus grands. Il y a toutefois des exigences de base qui s'appliquent à toutes les situations, sauf pour quelques clients et produits réputés à faible risque.

En tant qu'outil de gestion, l'approche axée sur les risques est un moyen efficace de cibler ce qui est le plus important. Voilà pourquoi le BSIF surveille de près les institutions qui semblent accorder trop d'importance au côté superficiel – gérer le risque réglementaire – plutôt qu'à l'essence d'un robuste programme d'autoévaluation pour cerner les éventuelles lacunes dans les procédures de lutte contre le RPC et le FAT. Autrement dit, plaire au BSIF ne doit pas être une fin en soi. Il faut plutôt procéder à une réflexion critique afin de déterminer si votre entreprise aborde le risque comme il se doit. Le BSIF préfère que les entreprises cernent elles-mêmes les problèmes et soient en mesure de démontrer qu'elles s'en occupent. Cela nous fait moins plaisir quand nous découvrons des problèmes que les entreprises auraient dû elles-mêmes constater, mais qui ont été négligés. Un indicateur clé qui nous intéresse toujours est ce que nous appelons l'attitude des dirigeants. Nous pouvons intervenir à l'échelle des conseils pour porter à l'attention des administrateurs des questions à l'égard desquelles ils devraient être vigilants, et nous l'avons fait. Nous ne nous attendons pas à ce que le conseil assure la microgestion des mécanismes de contrôle liés à la lutte contre le RPC et le FAT. Toutefois, nous nous attendons à ce que les administrateurs participent, comprennent les mécanismes de contrôle de la direction, veillent à ce que ces mécanismes soient périodiquement mis à l'essai et tiennent la direction responsable des modifications qui s'imposent.

## **Conclusion**

Pour toutes les raisons que j'ai invoquées, la lutte contre le RPC et le FAT est très importante pour le BSIF. Le secteur financier joue un rôle de premier plan dans la mise en œuvre de mesures préventives et l'approche axée sur les risques vous offre maintenant la latitude nécessaire pour affecter les ressources avec efficacité. Enfin, j'espère que j'ai réussi à expliquer la raison pour laquelle ce dossier est très important pour le BSIF.

Pour terminer, je tiens à vous remercier de l'intérêt que vous manifestez en participant à cette conférence. Vu la conjoncture actuelle ici et à l'étranger, la lutte contre le RPC et le FAT demeure un dossier prioritaire pour le système financier et les organismes de réglementation. Pendant la conférence, j'espère que vous soulèverez de nombreuses questions et que vous profiterez de l'occasion pour faire du réseautage avec vos homologues d'autres organisations. Je vous souhaite une conférence fructueuse.

Merci de votre attention.